



Chemin d'Herbuchenne, 1/bte 4

5500 DINANT

Tél : 082/21.30.60

[www.iepscfдинant.be](http://www.iepscfдинant.be)

### **Pour qui ?**

Tout public

Age : 15 ans minimum

Admission sur base du Certificat d'Enseignement Secondaire Inférieur (CESI) ou du Certificat du 2<sup>ème</sup> degré (C2D).

### **Objectifs et prolongements possibles ?**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, en utilisant le vocabulaire ad hoc, en étant sensible aux normes environnementales, aux règles et dispositions en matière de sécurité, d'hygiène, d'utilisation des produits sous phytotoxicités et phytopharmaceutiques, pesticides, adjuvants dans le cadre du développement durable,

- de réaliser des opérations de plantation, de repiquage, de conditionnement de jeunes arbres, installer les tuteurs de croissance, les équipements de protection des arbustes et les clôtures de délimitations de parcelles ;
- de tailler les arbres et de supprimer les branches indésirables tout en surveillant l'état sanitaire des arbres et les causes d'anomalies ;
- de diagnostiquer des maladies, des carences sur les arbres et de déterminer les traitements appropriés ;
- de programmer, de mettre en œuvre des techniques et opérations (vente de produits forestiers) liées au développement d'un peuplement forestier ainsi qu'aux travaux de boisement, de régénération, d'entretien des peuplements forestiers et d'en assurer la surveillance ;
- de protéger et de gérer la population animale, de gérer la chasse, la flore ainsi que les opérations liées à la gestion piscicole tout en assurant la surveillance ;
- d'effectuer des travaux d'aménagement ou d'équipements de forêt, de routes forestières et d'assurer la maintenance de premier niveau des différents outillages utilisés ;
- d'utiliser des éléments de cartographie pour identifier une parcelle, de retrouver un bornage, de calculer une superficie ou des distances en utilisant les échelles appropriées,
- de respecter l'environnement tant végétal qu'animal, en cohérence avec les réglementations en vigueur, en se souciant de la prévention des risques d'accidents, d'incendie et de pollution ;
- d'utiliser l'outil informatique pour effectuer des tâches administratives liées à ses fonctions d'agent technique de la nature, des forêts et de la police.

La réussite de cette UE permet l'obtention du Certificat de qualification d'Agent technique de la nature et des forêts correspondant au Certificat de qualification d'Agent technique de la nature et des forêts délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice.

Programme et dossier pédagogique disponibles sur demande au secrétariat de l'établissement.

### **Débouchés ?**

- ◆ Accès aux examens du SELOR (Division Nature et Forêts), exploitation forestière publique ou privée, Coopérative forestière publique ou privée, Pépinière, Pisciculture, Scierie, Parc naturel, Indépendant,...

### **Horaire ? (sous réserve de modifications et du nombre suffisant d'étudiants)**

Du lundi au jeudi, de 18h00 à 21h20.

### **Renseignements et inscriptions ?**

Secrétariat ouvert du lundi au jeudi de 14h00 à 19h00 à partir du lundi 27 mai 2019.

Pour l'inscription, il faut obligatoirement vous munir de votre carte d'identité, du montant du droit d'inscription et de votre titre d'Etude.

Tél : 082/21.30.60

E-mail : [direction@iepscfdinant.be](mailto:direction@iepscfdinant.be)

Site : [www.iepscfdinant.be](http://www.iepscfdinant.be)

**QUINZAINE « COURS OUVERTS » DU 13 AU 23 MAI 2019  
DU LUNDI AU JEUDI DE 18H00 A 20H30**